



Michellod Savio, de Weck Antoinette

Flexibiliser et numériser le travail afin d'éviter la saturation des réseaux de transports aux heures de pointe

Cosignataires : 14

Réception au SGC : 03.11.21

Transmission au CE : *04.11.21

Dépôt et Développement

Aujourd'hui, les réseaux de transports sont systématiquement saturés à certaines heures de la journée et le temps perdu dans les bouchons n'est pas sans conséquence sur l'économie. Si des améliorations de ces réseaux sont évidemment nécessaires, les dimensionner afin qu'ils puissent absorber tout le trafic actuel des heures de pointe serait excessivement coûteux. En complément aux investissements prévus dans les infrastructures, il serait donc opportun d'étudier d'autres mesures visant à atténuer les effets négatifs des heures de pointe, telles que la numérisation ou la flexibilisation du travail, tant au sein des services publics que des entreprises privées ou encore des écoles. Les mesures étudiées doivent aussi permettre d'améliorer la conciliation entre la vie professionnelle et la famille, qui reste un vrai défi pour de nombreux couples dans lesquels les deux parents travaillent.

L'Etat, dont l'action touche de nombreux domaines de la société et, partant, de nombreuses catégories socio-professionnelles, est bien placé pour analyser cette question. Le rapport du Conseil d'Etat pourra ainsi servir de base aux entreprises privées qui seraient, elles aussi, vivement incitées à mener ce genre de réflexion. Celle-ci doit notamment englober ces deux axes :

1. Atténuer l'effet « heures de pointe » en flexibilisant le début et la fin de la journée de travail
Plusieurs études ont indiqué que la seule flexibilisation de l'horaire de travail (horaire libre) n'entraînait pas forcément une atténuation de la « pointe » mais un décalage de celle-ci. Les normes sociales (arriver tard au travail reste mal vu), les contraintes de couplage (entre l'horaire des écoles, du travail, des réunions) ou encore les préférences individuelles (ne pas finir la journée trop tard) induisent une concentration de départs à des horaires simultanés. La proposition ne permettra pas d'atteindre l'objectif visé si elle n'est pas accompagnée de mesures concrètes, permettant aux collaboratrices et collaborateurs d'envisager différemment l'horaire de travail. Aussi, le Conseil d'Etat devrait étudier la possibilité d'introduire des mesures managériales internes, propices à l'instauration d'un véritable étalement des horaires de travail.

Le Conseil d'Etat peut également agir sur les écoles qui, elles aussi, impliquent le déplacement d'un important flux de voyageurs aux mêmes heures que les entreprises. Si la capacité d'action sur l'école obligatoire semble limitée pour des raisons de protection de la santé des enfants et pédagogiques, agir sur l'horaire de l'école post-obligatoire (Hautes Ecoles et Universités) semble possible.

2. Encourager et promouvoir le télétravail partiel

Le télétravail est sans conteste l'une des solutions à cette problématique. Il peut s'appliquer parallèlement aux mesures visant à flexibiliser l'horaire de travail. Nous invitons le Conseil d'Etat à tenir compte de cet élément dans son rapport. Cet aspect, on l'a vu, est plébiscité par une majorité des salariés à la suite de l'expérience faite durant la pandémie. La pérennisation du télétravail à

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

temps partiel est une option intéressante, permettant d'assurer certains services en continu tout en évitant de concentrer les déplacements durant les heures de pointes.

Les postulants demandent au Conseil d'Etat d'établir un rapport, en répondant aux questions suivantes :

3. Quelles mesures le Conseil d'Etat peut-il envisager pour atténuer les déplacements simultanés aux heures de pointes ?
 4. La flexibilisation de l'horaire de travail ainsi que le télétravail partiel sont-ils appliqués au sein de l'administration cantonale ? A quelles catégories socio-professionnelles peuvent-ils être appliqués ?
 5. Un décalage du début, respectivement de la fin des cours au sein des Universités et des Hautes Ecoles est-il possible ?
 6. Quels sont les coûts liés aux engorgements des réseaux routiers/de transports publics aux heures de pointe dans le canton ?
 7. Afin d'inciter les entreprises privées à rejoindre ce mouvement et à réduire les coûts dont il est question sous le point précédent, quelles mesures le Conseil d'Etat entrevoit-il (mesures fiscales, soutiens indirects) ?
-